

Affaire n°12

Décision de l'INT n°12 en date du 25 novembre 2010 relative au litige entre Tunisiana et Tunisie Télécom

La demanderesse : Tunisiana

La défenderesse : Tunisie Télécom

Objet du litige selon la requête :

La demanderesse a mis en cause l'abus de position dominante de Tunisie Télécom sur le service fixe, en commercialisant une offre faisant bénéficier ses abonnés au service de la téléphonie mobile uniquement de réductions tarifaires appliquées sur les communications émanant des centres publics de télécommunications (publitels).

OTT a demandé ensuite, le retrait de la requête.

Décision de l'INT :

- 1- Retrait de la requête.